

RECYCLAGE DU PET EN SUISSE

RECYCLER LE PET, C'EST PROTÉGER LA NATURE



LE RECYCLAGE DES BOUTEILLES À BOISSONS EN PET

- > RÉDUIT LES ÉMISSIONS DE CO₂**
- > ÉCONOMISE L'ÉNERGIE**
- > RÉDUIT LE VOLUME DES DÉCHETS**
- > FAIT RÉGNER LA PROPRETÉ**
- > MÉNAGE LES RESSOURCES
NON RENOUVELABLES**

L'ESSENTIEL EN BREF

LE PET EST UNE MATIÈRE VALORISABLE

Le PET (polytéréphtalate d'éthylène) est une matière synthétique appartenant à la famille des polyestères et il est constitué de pétrole, de gaz naturel ou des matières premières végétales. Le PET se recycle à 100 pour cent et ne perd en principe pas ses caractéristiques fondamentales et peut donc être réutilisé à plusieurs reprises pour fabriquer des produits de qualité supérieure.

LE PET EST PRATIQUE ET HYGIÉNIQUE

Pratiques et très appréciées, les bouteilles à boissons en PET sont incassables, légères et refermables. Les emballages en PET satisfont aux exigences les plus sévères en matière d'hygiène dans le domaine alimentaire, cosmétique et médical.

LA COLLECTE DU PET EST SIMPLE

Tous les points de vente de bouteilles à boissons en PET reprennent les bouteilles en PET vides. Ces dernières peuvent donc être rapportées aisément et sans détour au moment de faire ses courses. A ces quelque 9000 points de collecte obligatoires s'ajoutent plus de 46'000 points de collecte basés sur le volontariat en Suisse.

PET-RECYCLING SCHWEIZ EST L'HISTOIRE D'UN SUCCÈS

Chaque année en Suisse, plus de 1,3 milliard de bouteilles à boissons en PET sont recyclées. En 2018, elles représentaient 82 pour cent de toutes les bouteilles à boissons en PET vendues, une valeur inégalée à l'échelle internationale.

LE RECYCLAGE DU PET EST BON POUR LE CLIMAT

Lorsque des bouteilles à boissons en PET récoltées sont recyclées au lieu d'être incinérées avec les ordures ménagères, il est actuellement possible d'éviter l'émission de 138'000 tonnes de gaz à effet de serre (cette valeur comprend non seulement le CO₂, mais aussi tous les gaz exerçant une influence sur le climat) et d'économiser plus de 50 pour cent d'énergie par rapport à la production de nouvelles bouteilles.

COLLECTER LE PET VAUT MIEUX QUE L'INCINÉRER

Le recyclage des bouteilles à boissons en PET est 75 pour cent plus écologique que leur élimination avec les ordures et leur incinération subséquente dans une usine d'incinération des déchets ménagers. Collecter le PET permet en outre d'économiser sur la taxe au sac. La pureté des bouteilles à boissons en PET destinées à être recyclées est essentielle: pour pouvoir faire de nouvelles bouteilles en PET avec les vieilles, il est indispensable qu'elles soient collectées séparément des autres matières plastiques.

RECYCLER LES BOUTEILLES À BOISSONS EN PET, C'EST PROTÉGER LA NATURE

LE RECYCLAGE DU PET RÉDUIT LES ÉMISSIONS DE CO₂

La plupart des chercheurs s'entendent sur le fait que le dioxyde de carbone (CO₂) est la principale cause de l'effet de serre et du réchauffement climatique. Le recyclage du PET est une contribution concrète à la réduction des émissions de CO₂ et d'autres gaz nocifs. Chaque kilo de PET de recyclage en Suisse permet d'économiser 4 kilos de gaz à effet de serre. Ce chiffre comprend, outre le CO₂, aussi le méthane, le protoxyde d'azote et d'autres gaz influençant le climat. Les études réalisées par Carbotech AG en 2007, 2009, 2013 et 2015 pour le compte de PET-Recycling Schweiz le confirment.

Actuellement, le recyclage de PET permet d'éviter les émissions de 138'000 tonnes de gaz à effet de serre par année en Suisse. Cette valeur correspond aux émissions annuelles de près de 37'000 foyers ou de 42'000 voitures individuelles.

LE RECYCLAGE DU PET ÉCONOMISE L'ÉNERGIE

Lorsque de nouveaux produits sont fabriqués avec du PET de recyclage, il est possible d'économiser plus de 50 pour cent d'énergie ou 43 millions de litres de pétrole. En effet, la quantité d'énergie nécessaire au processus de recyclage est nettement inférieure à celle qu'exige la production primaire.

LE RECYCLAGE DU PET MÉNAGE LES RESSOURCES NON RENOUVELABLES

Le PET est issu du pétrole ou du gaz naturel. Son recyclage ménage ces ressources non renouvelables, de plus en plus limitées. Outre les nouvelles bouteilles, des produits de qualité comme des vêtements pour les activités en plein air, des tentes, des sacs à dos ou des garnissages de canapés, des films ou des rubans d'emballage sont produits avec du PET de recyclage. En moyenne, une nouvelle bouteille à boissons en PET contient désormais 40 pour cent de PET de recyclage. Elle pourrait cependant aussi être entièrement produite avec du PET de recyclage.

LE RECYCLAGE DU PET FAIT RÉGNER LA PROPRETÉ

Chaque bouteille recyclée qui n'est pas abandonnée dans la rue ou la nature crée la propreté et contribue à lutter contre les déchets sauvages sur la voie publique.

LE RECYCLAGE DU PET RÉDUIT LE VOLUME DES DÉCHETS

Rapporter les bouteilles à boissons en PET vides au point de collecte au lieu de les jeter fait diminuer la montagne de déchets et permet d'économiser sur la taxe au sac ou sur la taxe d'élimination.

RECYCLER LE PET EST PLUS ÉCOLOGIQUE QUE DE L'INCINÉRER

L'incinération du PET n'étant pas problématique, certaines personnes pensent que l'on peut très bien brûler les bouteilles à boissons en PET vides et profiter de l'énergie thermique ainsi produite. Ce qui peut paraître évident au premier coup d'oeil se révèle erroné lorsqu'on y regarde de plus près: comme le démontrent les études de Carbotech AG, le recyclage des bouteilles à boissons en PET est 75 pour cent plus écologique que l'incinération et la récupération thermique de celles-ci dans les usines d'incinération des ordures ménagères.

Éliminer correctement les bouteilles à boissons en PET permet de contribuer facilement à la protection du climat.



PET-RECYCLING SCHWEIZ

ORGANISATION SECTORIELLE PET-RECYCLING SCHWEIZ

L'association PET-Recycling Schweiz est une organisation sans but lucratif fondée en 1990. Aujourd'hui, ce regroupement sectoriel rassemble 98 pour cent des producteurs, importateurs, embouteilleurs et détaillants suisses de boissons. La problématique des profiteurs est ainsi largement résolue.

Outre sa centaine de membres, les exploitants de points de collecte à caractère volontaire contribuent essentiellement au succès de l'association. Sans eux, le taux de recyclage prescrit par la loi de 75 pour cent ne pourrait pas être atteint ni dépassé.

LE VOLONTARIAT À LA BASE DU SUCCÈS

Tous les membres de PET-Recycling Schweiz sont fondamentalement favorables à cette solution volontaire, respectant les principes de l'économie de marché. Ils s'opposent à une solution imposée par l'Etat avec une taxe d'élimination anticipée.

La possibilité laissée à la branche de prendre des mesures elle-même crée des incitations plus fortes à mettre en place un système de recyclage efficace et à économiser de l'argent. L'objectif est une contribution de recyclage aussi basse que possible, exerçant une influence minimale sur les prix de vente, sans compromis sur le plan écologique.

1,3 MILLIARD DE BOUTEILLES COLLECTÉES

Le taux de recyclage est actuellement de 82 pour cent. Le taux minimal de recyclage prescrit par l'OFEV (75 pour cent) a donc une nouvelle fois été nettement dépassé.

La difficulté de maintenir le taux de recyclage à un niveau élevé est mise en évidence par ces chiffres impressionnants: un taux de recyclage de 82 pour cent représente une quantité collectée de 38'294 tonnes de PET ou de plus de 1,3 milliard de bouteilles à boissons en PET par année.

DES CHIFFRES QUI CACHENT UNE LOGISTIQUE IMPRESSIONNANTE

Dans les faits, les quantités collectées sont même bien plus élevées: on trouve, dans la marchandise collectée, des déchets et des matières étrangères qu'il faut trier et dont le poids doit être déduit du total collecté. Il convient également de tenir compte des restes de liquides, des bouchons et des étiquettes, qui représentent ensemble quelques pour cent.

FINANCEMENT EFFICACE

Depuis 1991, PET-Recycling Schweiz perçoit une contribution de recyclage anticipée (CRA) sur les bouteilles à boissons en PET à usage unique. Cette contribution de recyclage est exclusivement un instrument financier et n'est pas utilisée à des fins lucratives ou d'incitation. Ce fonds, de même que les recettes de la matière collectée vendue, servent à payer le service public, le tri, le transport, l'administration et la communication.

SERVICE PUBLIC

Le maintien du service public est l'une des tâches principales de PET-Recycling Schweiz.

Le taux de recyclage élevé de 82 pour cent est le fruit de la bonne coopération entre les membres de PET-Recycling Schweiz, mais aussi de la conviction mise en pratique qu'écologie et économie ne sont pas forcément des soeurs ennemies.

Mais même si l'industrie des boissons fait de son mieux pour collecter un maximum de bouteilles en PET, comme la loi l'y oblige, elle ne parvient, seule, qu'à réaliser un taux de recyclage d'environ 53 pour cent. Ce n'est que grâce à un deuxième réseau de plus de 46'000 points de collecte volontaires entretenus dans le monde du travail et des loisirs qu'il est possible d'atteindre ou même de dépasser le taux minimal imposé par la loi.

PARTENAIRES VOLONTAIRES

La collecte volontaire se déroule dans les bureaux, les écoles, les entreprises gastronomiques et hôtelières, les entreprises de chemin de fer, les installations sportives, les hôpitaux et les homes. Les manifestations de loisirs y participent également. En plus du millier de petites et moyennes manifestations, PET-Recycling Schweiz dessert également les événements nationaux d'envergure comme le Gigathlon, Züri Fäscht, la fête fédérale de lutte et des jeux alpestres, le Paléo Festival Nyon, le Montreux Jazz Festival ou divers autres festivals open air. Les communes et les villes sont également des partenaires importants dans le domaine du volontariat.

RETOUR DANS LE COMMERCE

La collecte par le commerce de détail et les embouteilleurs reste toutefois la solution la plus judicieuse sur le plan écologique et économique. Elle réintègre en effet la matière collectée à la chaîne logistique existante, tandis que les points de collecte volontaires doivent être desservis individuellement par les entreprises partenaires de PET-Recycling Schweiz à partir de cinq sacs pleins. Le dépôt des bouteilles en PET dans le commerce est aussi moins fastidieux pour les consommatrices et les consommateurs, puisqu'ils peuvent rapporter leurs bouteilles confortablement, sans détour, lorsqu'ils font leurs courses.

Grâce à la combinaison des réseaux de points de collecte du PET obligatoires et volontaires, la population suisse se voit proposer un service public complet, avec une infrastructure de collecte dense couvrant l'ensemble du pays, jusque dans les vallées les plus reculées. Le réseau de points de collecte mis en place par PET-Recycling Schweiz est environ trois fois plus vaste que celui de la Poste (boîtes à lettres et offices postaux confondus).



L'un des quelque 55'000 points de collecte du PET en Suisse.

LE CIRCUIT DU PET

L'une des tâches essentielles de PET-Recycling Schweiz est la promotion et l'entretien du circuit fermé du PET: le vieux sert à faire du neuf.

Chaque bouteille à boissons recyclée ménage la nature, aujourd'hui et demain.

1 EMBOUTEILLAGE ET VENTE

Chaque année en Suisse, plus de 1,6 milliard de bouteilles à boissons en PET sont mises en circulation. La bouteille en PET est ainsi, et de loin, l'emballage le plus apprécié pour les boissons.

2 COLLECTE

Les bouteilles à boissons en PET vides peuvent être déposées dans tous les points de vente. Mais on trouve aussi des conteneurs pour la collecte du PET dans les villes et les communes, les écoles et les hôpitaux, les stations service, les gares, les kiosques, les entreprises et les manifestations populaires. Au total, plus de 55'000 points de collecte sont exploités dans toute la Suisse.

3 ENLÈVEMENT

PET-Recycling Schweiz exploite un réseau logistique dense couvrant l'ensemble du territoire, afin de ramasser efficacement toutes les bouteilles vides et de les transporter jusqu'aux centres de tri.

4 TRI

Les trois centres de tri suisses traitent jusqu'à 150'000 bouteilles par heure. Ils éliminent les matières étrangères et trient les bouteilles à boissons en PET selon la couleur et la qualité.

5 RECYCLAGE

Dans deux centres de recyclage suisses, les bouteilles à boissons en PET triées sont concassées puis séparées des composants des bouteilles (bouchons, étiquettes). Le PET obtenu est traité selon un processus de recyclage en plusieurs étapes qui ménage les ressources disponibles. Ce n'est que grâce à sa pureté élevée que le PET peut être utilisé pour de nouvelles bouteilles.

6 PRODUCTION DE BOUTEILLES

Le cycle fermé du PET permet de fabriquer de nouvelles bouteilles à boissons en PET avec des bouteilles usagées. Produit à base de pétrole ou de gaz naturel, le PET est une matière recyclable particulièrement précieuse. Son avantage est de ne pas perdre ses caractéristiques fondamentales lors du recyclage et de pouvoir être réutilisée à plusieurs reprises pour fabriquer sans cesse de nouvelles bouteilles. Le recyclage du PET contribue ainsi de manière essentielle à la protection de l'environnement.

LE CIRCUIT FERMÉ DES BOUTEILLES MÉNAGE LE CLIMAT ET ÉCONOMISE DE L'ÉNERGIE.

1 EMBOUTEILLAGE ET VENTE



6 PRODUCTION DE BOUTEILLES



2 COLLECTE

5 RECYCLAGE



3 ENLÈVEMENT



4 TRI



Beaucoup d'entreprises collectent volontairement les bouteilles à boissons en PET et contribuent ainsi au taux de recyclage élevé de plus de 80 pour cent.



LA CONSIGNE N'EST PAS UNE SOLUTION POUR LA SUISSE

TAUX DE VALORISATION ÉLEVÉ GRÂCE AU VOLONTARIAT

Dans l'ordonnance sur les emballages pour boissons, la Confédération règle la collecte et la valorisation des bouteilles à boissons en PET. Qui vend des boissons dans des bouteilles en PET à usage unique est tenu de les reprendre en vue de leur recyclage. L'ordonnance exige que 75 pour cent au moins de la quantité de PET commercialisée soit recyclée. Lorsque ce taux n'est pas atteint, la Confédération peut prendre des mesures en ce sens. Cela permet d'assurer que les distributeurs de bouteilles à boissons en PET les recyclent comme il se doit. Le système, qui repose sur le volontariat, est une réussite: depuis de nombreuses années en effet, le taux de valorisation se situe entre 81 et 83 pour cent et est de ce fait nettement supérieur au taux minimal légal.

LE PROBLÈME DU LITTERING NE S'EN TROUVE PAS RÉSOLU

Les faits sont là pour le prouver: une consigne sur les emballages pour boissons ne peut pas résoudre le problème du littering. Même si le littering d'emballages pour boissons devait tomber à zéro du fait de l'introduction d'une consigne, 93 pour cent des déchets (emballages de la restauration rapide, etc.) continueraient de joncher la voie publique. En vue d'endiguer durablement le littering, il faut mettre en œuvre le mix de mesures qui a déjà fait ses preuves, à savoir la sensibilisation, la mise en place d'une infrastructure de collecte et des amendes. Les enquêtes réalisées par la Communauté d'intérêts pour un monde propre montrent que cette approche est efficace.

CONVIVIALITÉ RÉDUITE POUR LE CLIENT

Dans les commerces, centres de collecte des communes, bureaux, gares ferroviaires et même refuges de montagne – les conteneurs de collecte de PET bleus et jaunes sont partout. En y ajoutant les points de collecte pour bouteilles en verre et canettes en aluminium, le consommateur dispose de plus de 100'000 emplacements de collecte pour retourner ses emballages pour boissons. La possibilité d'une élimination correcte est ainsi offerte aux consommatrices et consommateurs, et ce pratiquement n'importe où et à tout moment de la journée. Or, ce réseau de points de collecte serait détruit par une consigne. Le retour des emballages pour boissons ne serait alors possible que dans les seuls points de vente, autrement dit le commerce de détail aux heures d'ouverture habituelles. Car c'est à cet endroit seul que la consigne pourrait être remboursée. Au lieu des 100'000 emplacements de collecte possibles, on n'en disposerait plus que de 7000. Hors des heures normales d'ouverture et dans les régions à faible présence de commerces de détail, il ne serait plus possible d'éliminer des emballages pour boissons.

PAS D'ACCROISSEMENT DU TAUX DE VALORISATION

On recycle aujourd'hui 93 pour cent de tous les emballages pour boissons en verre, aluminium et PET. Cela fait de la Suisse le champion absolu dans le monde. Les taux du recyclage suisse sont comparables, voire plus élevés que ceux des pays à consigne. Il est improbable que l'introduction d'une consigne puisse accroître le taux de valorisation.

PAS D'EFFET SUR LA CONSOMMATION DES RESSOURCES

La consigne ne règle que la collecte et est sans effet sur ce qu'il advient des bouteilles collectées, à savoir si elles sont réutilisées ou recyclées. Les enseignements tirés de l'étranger prouvent que la consigne n'accroît pas la part des emballages réutilisés. La consigne est donc sans incidence sur la consommation des ressources.

AU FINAL, MOINS DE RECYCLAGE

Un système de consigne aurait pour effet que seul le commerce de détail serait responsable de la collecte des emballages pour boissons. Les communes verraient s'envoler le bénéfice des indemnités de collecte, qui s'élèvent à quelque 30 millions de francs. En outre, les investissements importants qu'elles ont consentis dans l'infrastructure de collecte (p.ex. conteneurs enterrés) auraient été effectués en pure perte. Au bout du compte, les communes se retrouveraient avec la tâche ingrate de collecter les petites fractions restantes de verre, alu et tôle (pots à confiture, barquettes de nourriture animale, boîtes de conserve, etc.), ce qui, aujourd'hui, est financé en partie via les emballages pour boissons et ne serait pratiquement plus finançable à l'avenir. La collecte séparée et le recyclage s'en trouveraient ainsi globalement affaiblis.

LA COLLECTE DU PET EST RÉSERVÉE AUX BOUTEILLES À BOISSONS EN PET

La Suisse fut l'un des premiers pays au monde à parvenir à fermer le cycle du recyclage du PET. Cela signifie que de nouvelles bouteilles en PET sont fabriquées à partir des bouteilles en PET usagées. Ce cycle fermé rend le recyclage de ce matériau particulièrement écologique. Il exige toutefois une extrême pureté de la matière collectée. En effet, ce n'est qu'à partir de bouteilles à boissons en PET uniquement qu'il est possible de produire à nouveau une matière convenant aux denrées alimentaires. Lorsque le matériel collecté contient trop de corps étrangers, le cycle fermé des bouteilles est menacé.

LA COLLECTE DU PET EST RÉSERVÉE AUX BOUTEILLES À BOISSONS EN PET COMPACTÉES PORTANT LE LOGO PET-RECYCLING:



Les bouteilles de shampoing, de lait, de vinaigre, etc. n'ont donc pas leur place dans la collecte du PET. Elles ne doivent pas s'y trouver, même si elles portent une mention indiquant qu'elles ont été fabriquées en PET (logo avec la flèche triangulaire et le chiffre 01). Malgré le risque de confusion pour le consommateur, cette différenciation est justifiée: pour des raisons de qualité et d'hygiène, ces emballages ne peuvent pas être utilisés pour produire de nouvelles bouteilles à boissons. Les directives édictées par l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) pour la collecte et le recyclage de ces dernières sont en effet très sévères. L'objectif est avant tout de garantir le circuit fermé des bouteilles, c'est-à-dire de permettre la production de bouteilles neuves à partir des bouteilles usagées.

Dans le cas des barquettes destinées aux salades ou aux fruits, une autre raison s'y ajoute: ces emballages de type «blister» sont souvent produits en matériaux composites, c'est-à-dire que l'emballage est constitué de plusieurs sortes de plastique. Certains possèdent également des barrières (contre les U.V. ou l'air), empêchant tout recyclage. Souvent, le contenu même des barquettes se révèle problématique. Les sauces à salade gênent par exemple le processus de recyclage. C'est pourquoi les centres de recyclage éliminent ces emballages, qui sont ensuite incinérés. En conséquence, le mieux est de les jeter avec les ordures ménagères.

Inversement, les bouteilles à boissons en PET ne doivent pas non plus être éliminées dans les sacs de collecte mixte. En effet, dès que la collecte n'est plus séparée, les lois relatives à l'hygiène des denrées alimentaires interdisent leur utilisation pour la production d'emballages destinés à l'alimentation, en raison du risque de contamination.



Un principe toujours valable: l'air dehors, le bouchon dessus!

CE QUE VOUS NE POUVEZ PAS DÉPOSER DANS LA COLLECTE DU PET

Bouteilles de lait, de crème et de yogourt à boire*

Ces bouteilles sont en principe en PE-HD. Les résidus de lait et le point de fusion plus bas du PE occasionnent des problèmes lors du recyclage.



Blister (coques en plastique) pour la viande, les salades, légumes, fruits, etc.*

Ces emballages sont souvent fabriqués à partir de PET, mais ils sont parfois dotés de barrières ou d'additifs non décelables qui empêchent tout recyclage.



Flacons de lessive et de détergent*

Ces bouteilles sont en principe en PE-HD. Et en raison de son contenu, ce matériau ne peut plus être utilisé pour des denrées alimentaires.



Bouteilles pour le vinaigre, l'huile et les sauces à salade*

Bien que la plupart de ces emballages soient en PET, ils ne peuvent pas être collectés avec le PET. Les résidus d'huile et de vinaigre entraînent des complications lors du processus de lavage et de traitement du matériau.



Bouteilles de shampoing et autres produits cosmétiques*

Ces bouteilles sont en principe en PE-HD. Et en raison de son contenu, ce matériau ne peut plus être utilisé pour des denrées alimentaires.



Gobelets pour boissons, glaces, yogourts, etc.

De nombreux gobelets sont en PP ou en PS. Le point de fusion plus faible du PP/PS entraîne des problèmes lors du recyclage. Mais, même si les gobelets sont en PET, ils ne peuvent pas être recyclés avec les bouteilles à boissons en PET.



*Même si ces emballages portent une mention indiquant qu'ils ont été fabriqués en PET (logo avec la flèche triangulaire et le chiffre 01), ils ne doivent pas être collectés avec les bouteilles à boissons en PET. Découvrez pourquoi à la page 12.



Chaque année, le Clean-Up-Day national organisé par l'IGSU permet aux communes, écoles et entreprises de s'associer pour un environnement propre.

COMMUNAUTÉ D'INTÉRÊTS POUR UN MONDE PROPRE (IGSU)

ENSEMBLE CONTRE LES DÉCHETS SAUVAGES

En 2007, PET-Recycling Schweiz et IGORA (Coopérative pour le recyclage de l'aluminium) ont fondé l'IGSU, la communauté d'intérêts pour un monde propre. Aujourd'hui, outre les deux membres fondateurs, VetroSwiss, Migros, Coop, McDonald's, 20 Minutes, Blick am Abend, Swiss Cigarette et l'International Chewing Gum Association soutiennent cette communauté d'intérêts.

L'IGSU s'engage par différentes mesures de prévention et de sensibilisation contre les déchets sauvages, dans le but de provoquer un changement de comportement durable chez les consommateurs.

AMBASSADEURS EN MISSION

A la belle saison, près de 80 ambassadeurs motivés de la lutte contre les déchets sauvages sillonnent les espaces publics et les écoles. Chaque année, leurs équipes font acte de présence dans les lieux sensibles de près de 40 communes et de plus de 25 écoles. Leur mission est d'informer les passants de manière décontractée et sympathique sur la bonne gestion des déchets et des matières recyclables.

CLEAN-UP-DAY NATIONAL

Le Clean-Up-Day national a déjà été organisé sept fois par l'IGSU et a permis de faire bouger les choses: en 2019, plus de 650 communes, écoles, entreprises et associations ont fait le ménage et ramassé les déchets sauvages abandonnés sur les routes et les places, dans les champs et les forêts de leur région. Les dates du prochain Clean-Up-Day sont publiées sur le site internet www.clean-up-day.ch.

LABEL NO LITTERING POUR VILLES, COMMUNES ET ÉCOLES

Le label «No Littering» décerné par l'IGSU distingue les villes, communes et écoles qui engagent des mesures ciblées contre le littering. Ce label renforce les institutions dans leur engagement, fait connaître ce dernier auprès de la population et constitue une motivation pour mettre en œuvre d'autres mesures. Pour être éligible au label, une institution doit remplir certains prérequis. www.no-littering.ch

PARRAINAGES DE SITES

Les projets de parrainage de sites représentent un faible investissement et sont efficaces contre le littering. Ce système consiste à avoir des parrains de site qui se portent volontaires pour un territoire défini et qui se chargent d'en éliminer régulièrement les déchets. Au travers du site www.igsu.ch/fr/parrainages-de-sites/home/, l'IGSU soutient les villes et les communes, afin qu'elles puissent facilement assurer la mise en œuvre et le suivi de tels projets, et ce de manière efficace et professionnelle.

BOÎTE À OUTILS EN LIGNE

Fruit de la collaboration entre plusieurs cantons, l'OFEV et l'organisation Infrastructures communales, une plateforme sur le thème des déchets sauvages, a vu le jour en mai 2013. Elle doit encourager la création de réseaux ainsi que l'échange de savoir et d'auxiliaires ayant fait leurs preuves. www.littering-toolbox.ch

COOPÉRATION AVEC LES COMMUNES, LES ÉCOLES ET LES ASSOCIATIONS

L'IGSU travaille avec les communes, les écoles et les associations. Elle les conseille dans la lutte contre les déchets sauvages, discute des effets du littering et sensibilise les écoliers à ce thème. Elle s'engage ainsi aux côtés de l'Union suisse des paysans contre les déchets abandonnés sur les terres agricoles.

VOUS TROUVEREZ DE PLUS AMPLES INFORMATIONS SUR L'IGSU ICI: WWW.IGSU.CH



imprimé en PET Recycling Schweiz // Mars 2021
suisse



**CHAQUE
BOUTEILLE
COMPTE!**

Verein PRS PET-Recycling Schweiz
Agence Suisse romande
ZI En Budron E9, 1052 Le Mont sur Lausanne

T 021 653 36 9, romandie@prs.ch, petrecycling.ch

Suivre PET-Recycling Schweiz également sur [f](#) [i](#) [t](#)